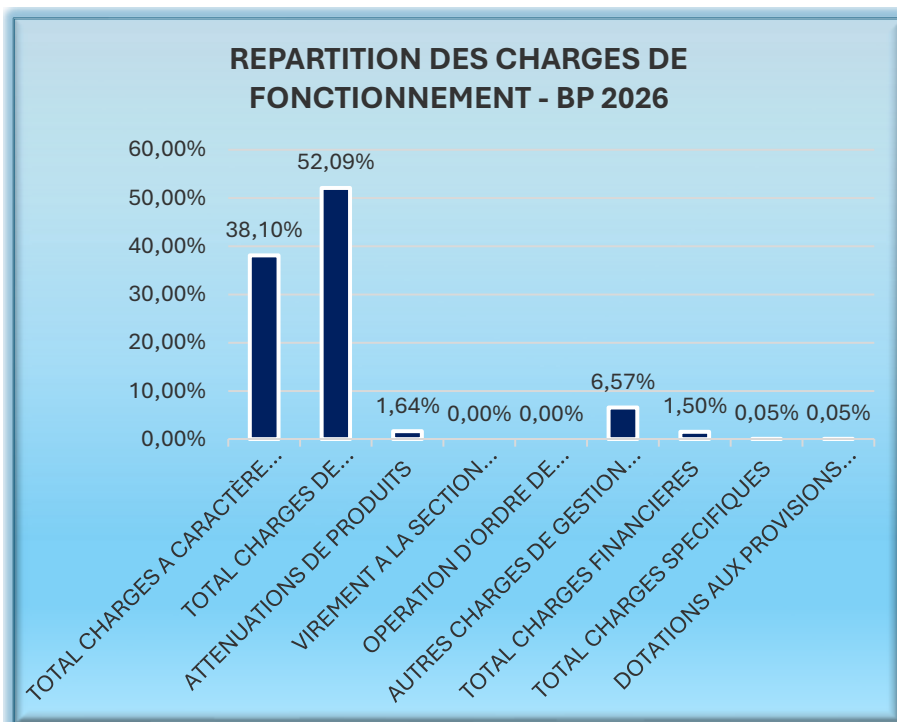


PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

I. Section de fonctionnement

a. Fonctionnement – Dépenses

SECTION FONCTIONNEMENT (DÉPENSES)			
O11	TOTAL CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	812 000,00 €	38,10%
O12	TOTAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 110 000,00 €	52,09%
O14	ATTENUATIONS DE PRODUITS	35 000,00 €	1,64%
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00%
O42	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00 €	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	140 000,00 €	6,57%
66	TOTAL CHARGES FINANCIERES	32 000,00 €	1,50%
67	TOTAL CHARGES SPECIFIQUES	1 000,00 €	0,05%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 000,00 €	0,05%
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		2 131 000,00 €	100,00%





Le chapitre 011 – Charges à caractère général :

Ce chapitre regroupe essentiellement les dépenses suivantes :

- Les comptes 60 (restauration scolaire, abonnements et consommations eau, abonnements et consommations gaz / électricité, carburants, alimentation, produits de traitement, fournitures d'entretien, fournitures de petit équipement, fournitures de voirie, vêtements de travail, fournitures administratives, livres / CD / cassettes pour la Médiathèque, fournitures scolaires, autres matières et fournitures) sauf 6031 (variation des stocks de matières premières) pour un montant total de **288 200€** représentant **35%** du chapitre ;
- Les comptes 61 (contrats de prestations de services, locations immobilières et mobilières, charges locatives de copropriété, entretien des terrains, entretien des bâtiments, entretien des voiries, entretien matériel roulant, entretien autres biens mobiliers, maintenance, assurances, études et recherches, documentation générale et technique, organismes de formation, autres frais divers) pour un montant de **307 400€** représentant **38%** du chapitre ;
- Les comptes 62 (honoraires, frais d'actes et de contentieux, fêtes et cérémonies, catalogues et imprimés, publications, transports collectifs, voyages et déplacements, réceptions, frais d'affranchissement, frais de télécommunications, services bancaires et assimilés, concours divers, frais de nettoyage des locaux, divers) pour un montant de **210 200€** représentant **26%** du chapitre ;
- Les comptes 635 et 637 (taxes foncières, cotisation FIPHFP, droits d'auteur) pour un montant de **6 200€** représentant **1%** du chapitre.

Le chapitre 012 – Charges de personnel :

Les charges de personnel et frais assimilés sont classés comme suit :

- Les comptes 621 (intervenants séances de piscine, études dirigées, manifestations culturelles) pour un montant de **1 000€** représentant **0.09%** du chapitre ;
- Les comptes 633 (cotisations mobilité, FNAL, CNFPT et CIG, autres) pour un montant de **25 000€** représentant **2.25%** du chapitre ;
- Les comptes 64 (salaires personnel titulaire, non titulaire, emplois d'insertion, cotisations URSSAF, caisses de retraite, ASSEDIC, assurance du personnel, FNC, organismes sociaux, médecine du travail) pour un montant de **1 084 000€** représentant **97.66%** du chapitre.

Le chapitre 014 – Atténuations de produits :

Ce chapitre recense les dépenses suivantes ;

- Le compte 73922 correspond au prélèvement effectué au titre du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et communal) pour un montant de **31 000€** représentant ainsi **89%** du chapitre ;
- Le compte 73921 correspond à l'attribution de compensation à verser à la Communauté de Communes du Pays de Limours faisant suite aux différents transferts de compétences.
Le montant affecté à ce compte est de **4 000€** soit **11%** du chapitre ;

Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :

À ce jour, aucune estimation de la part d'excédent de fonctionnement mobilisable pour le financement des investissements (capacité d'autofinancement) ne peut être arrêtée.



En effet, le Compte Financier Unique (CFU) n'a pas encore pu être établi en raison d'un blocage technique sur le portail de la DGFIP.

Le chapitre 042 – Opérations d'ordre :

Ce chapitre comprend des mouvements d'ordre relatifs aux dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, dont le montant définitif sera arrêté lors de l'établissement du Compte Financier Unique (CFU).

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion :

Ce chapitre regroupe les contingents, participations obligatoires et subventions versées se décomposant essentiellement comme suit :

- Les redevances pour concessions, brevets, licences, etc. à hauteur de **1 000€** représentant **1%** du chapitre ;
- Les indemnités, cotisations retraite et sécurité sociale, frais de mission, de formation et de représentation du Maire, adjoints et conseillers délégués à hauteur de **88 500€** représentant **63%** du chapitre ;
- Les contingents et participations obligatoires (SDIS) pour un montant de **5 000€** représentant **4%** du chapitre ;
- Les subventions et participations de fonctionnement versées (Syndicat de l'Orge, PNR, CCAS, Associations) pour un montant de **43 900€** représentant **30%** du chapitre ;
- Les autres charges diverses de gestion courante à hauteur de **1 600€** représentant **2%** du chapitre.

Le chapitre 66 – Charges financières :

Les charges d'intérêts et autres charges financières (Ligne de Trésorerie Interactive) sont évaluées à **32 000€** représentant **1.50%** du budget total des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 67 – Charges spécifiques :

Les charges spécifiques (Titres annulés sur exercices antérieurs) sont évaluées à **1 000€** représentant **0.05%** du budget total des dépenses de fonctionnement.

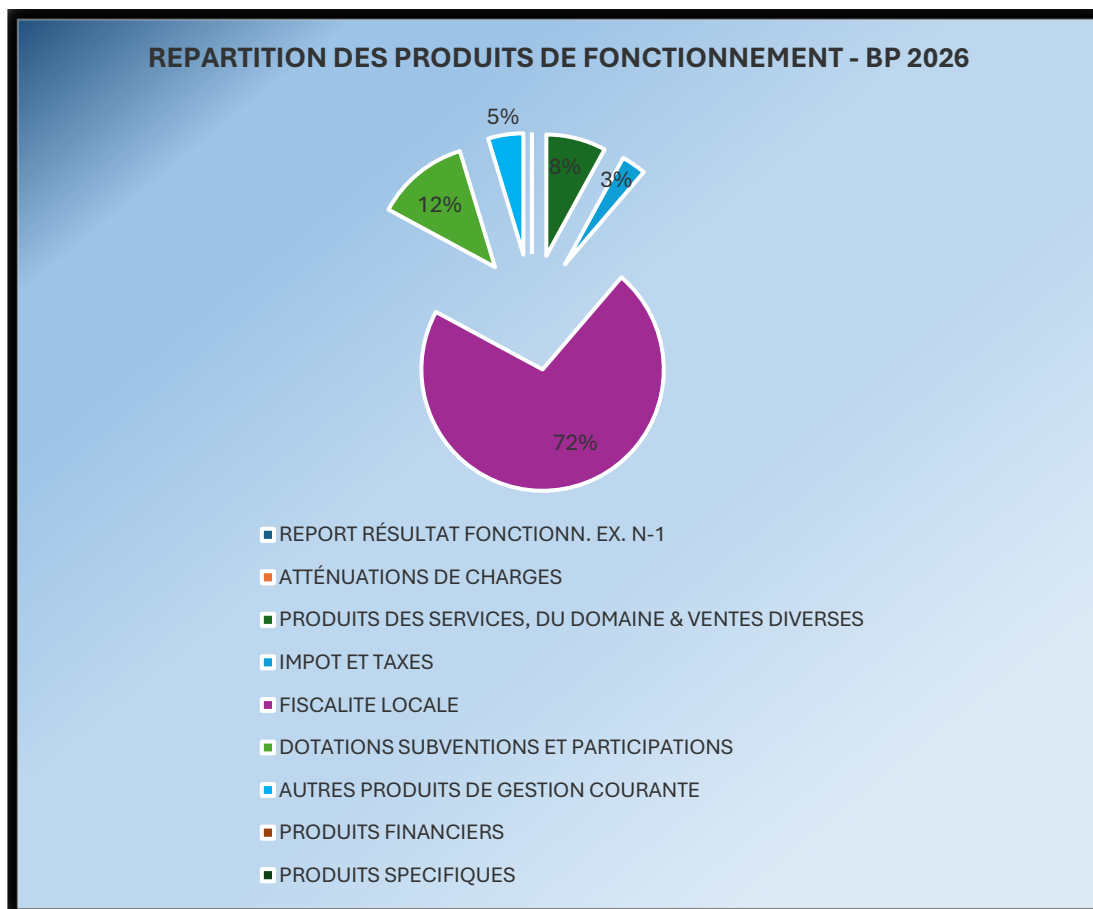
Le chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions :

Ce chapitre se décompose comme suit :

- Ce compte concerne les dotations / provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) pour un montant de **1 000€** représentant **0.05%** du budget total des dépenses de fonctionnement.

b. Fonctionnement – Recettes

SECTION FONCTIONNEMENT (RECETTES)			
002	REPORT RÉSULTAT FONCTIONN. EX. N-1	0,00 €	0%
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	0,00 €	0%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	170 000,00 €	8%
73	IMPOT ET TAXES	70 000,00 €	3%
731	FISCALITE LOCALE	1 526 000,00 €	72%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	265 000,00 €	12%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100 000,00 €	5%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	0%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	0,00 €	0%
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		2 131 000,00 €	100%





Le chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté :

Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le reliquat peut être affecté librement :

- ✚ Soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002)
- ✚ Soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068).

Il est également possible de combiner ces deux solutions.

En effet, le Compte Financier Unique (CFU) n'a pas encore pu être établi en raison d'un blocage technique sur le portail de la DGFIP.

À ce jour, aucune estimation de la part d'excédent brut de la section de fonctionnement mobilisable pour le financement des investissements (capacité d'autofinancement) ne peut être arrêtée.

Le chapitre 013 – Atténuation de charges :

Ce chapitre est principalement constitué de :

Le compte 6419 correspondant aux remboursements sur rémunérations du personnel (SOFAXIS, CPAM).

Le chapitre 70 – Produits des services :

Ce chapitre regroupe essentiellement les recettes suivantes :

- Le compte 703 (concessions du cimetière, redevances funéraires, redevance d'occupation du domaine public) pour un montant total de **4 000 €** représentant **2.4%** du chapitre ;
- Le compte 706 (recettes issues de la restauration scolaire, des études dirigées, du périscolaire, de la participation des familles au transport scolaire) pour un montant total de **166 000€** représentant **97.6%** du chapitre ;

Le chapitre 73 – Impôts et taxes :

Ce chapitre se décompose comme suit :

- Le compte 731 (impôts locaux, taxe électricité, redevance des mines) pour un montant de **1 526 000€** représentant **96%** du chapitre ;
- Le compte 732 (Fonds départemental des DMTO pour les communes de - de 5 000 habitants : taxe additionnelle aux droits de mutation) pour un montant de **70 000€** représentant **4%** du chapitre ;



Le chapitre 74 – Dotations et participations :

Ce chapitre est constitué des comptes suivants :

- 741 (Dotation Globale de Fonctionnement : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation) pour un montant de **175 600 €** représentant **66.27%** du chapitre ;
- 742 (Dotation aux élus locaux) pour un montant de **300 €** représentant **0.11%** du chapitre ;
- 743 (Dotation spéciale au titre des instituteurs) pour un montant de **2 500€** représentant **0.94%** du chapitre ;
- 744 (FCTVA sur dépenses de fonctionnement N-1 – année 2025) pour un montant estimé à **5 000€** représentant **1.89%** du chapitre ;
- 747 (participations de l'Etat et collectivités territoriales : subvention de fonctionnement de la CAF pour le périscolaire et le CME, remboursement « service d'accueil minimum » pour les mouvements de grève, subvention France Agrimer) pour un montant de **7 100€** représentant **2.68%** du chapitre ;
- 748 (autres attributions et participations : dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle, fonds départemental de la taxe professionnelle, compensations au titre des exonérations des TF et TH, participation IDF Mobilités pour les transports scolaires) pour un montant de **74 500€** représentant **28.11%** du chapitre.

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :

Ce chapitre se décompose comme suit :

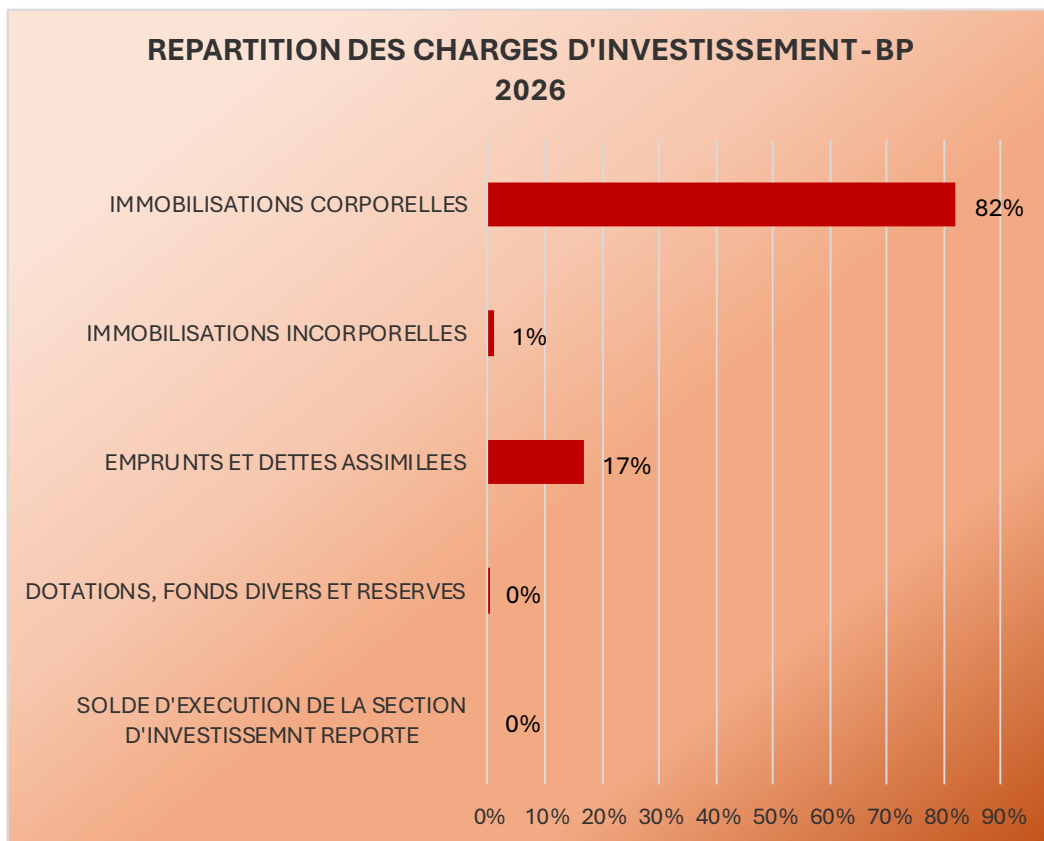
- Le compte 752 (revenus des immeubles : loyers) pour un montant de **45 000€** représentant **45%** du chapitre ;
- Le compte 757 (subvention de fonctionnement du GFP de rattachement) pour un montant de **50 000€** représentant **50%** du chapitre ;
- Le compte 758 (produits divers de gestion courante : charges des loyers, redevances bail fermage, astreintes d'urbanisme) pour un montant de **5 000€** représentant **5%** du chapitre.



II. Section de d'investissement

a. Investissement – Dépenses

SECTION D'INVESTISSEMENT (DÉPENSES)			
OO1	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €	0%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 000,00 €	0.11%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	150 000,00 €	16.76%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00 €	1.12%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	734 000,00 €	82.01%
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		895 000,00 €	100%





Le chapitre 001 – Résultat d’investissement reporté :

Il est reporté en recettes de la section d’investissement pour financer de nouvelles dépenses.

En effet, le Compte Financier Unique (CFU) n’a pas encore pu être établi en raison d’un blocage technique sur le portail de la DGFIP.

À ce jour, aucune estimation de la part d’excédent brut de la section d’investissement mobilisable n’a été établie.

Le chapitre 10 – Dotations / fonds divers et réserves :

Ce chapitre est provisionné à hauteur de **1 000€** pour permettre le remboursement de potentiels frais de taxe d’aménagement indûment perçus.

Le montant inscrit sur ce chapitre représente **0.11 %** du budget total des dépenses d’investissement.

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :

Ce chapitre est impacté par le remboursement du capital de la dette à hauteur de **150 000€** soit **16.76%** du budget total des dépenses d’investissement.

Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

Les dépenses réalisées sur ce chapitre sont issues de :

- L’article 2051 – Concessions et droits similaires, brevets, licences, etc. pour un montant de **5 000€** représentant **50%** du chapitre.
- L’article 202 – Documents d’urbanisme (révision du PLU, numérisation et dépôt sur Géoportail) pour un montant de **5 000€** représentant **50%** du chapitre.

Le chapitre 20 représente **1.12%** du budget total des dépenses d’investissement.

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

Ce chapitre est provisionné à hauteur de **734 000€** qui regroupe essentiellement les dépenses suivantes :

Acquisition de terrains non bâtis

-  Acquisition parcelle

Plantations, agencements et aménagements de terrains



- ✚ Réaménagement de la cour d'école Georges Dortet
- ✚ Création du mur – Terrain de l'école

Bâtiments publics, installations générales, agencements et aménagements des constructions

- ✚ Rénovation des toilettes de l'école
- ✚ Remplacement des fenêtres des classes
- ✚ Isolation du plafond du dojo
- ✚ Installation d'un adoucisseur - salle des Marronniers
- ✚ Renouvellement de la Fontaine
- ✚ Création d'une ventilation du vide sanitaire d'école

Travaux de voirie, éclairage public, matériel et outillage techniques

- ✚ Création des réseaux d'eau potable au périscolaire
- ✚ Création d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales
- ✚ Illuminations de Noël
- ✚ Signalisation
- ✚ Aménagement de la cour de la Mairie
- ✚ Création du Parking de Bel Air – Phase 4
- ✚ Eclairage solaire – cour de la Mairie

Matériel de transport, bureau et informatique, mobilier, autres immobilisations

- ✚ Matériels de bureau pour les services administratifs
- ✚ Camion-benne
- ✚ Achats divers matériels AIC 2023
- ✚ Matériels pour de service technique
- ✚ Barnums
- ✚ Equipements de la restauration
- ✚ Licences MICROSOFT

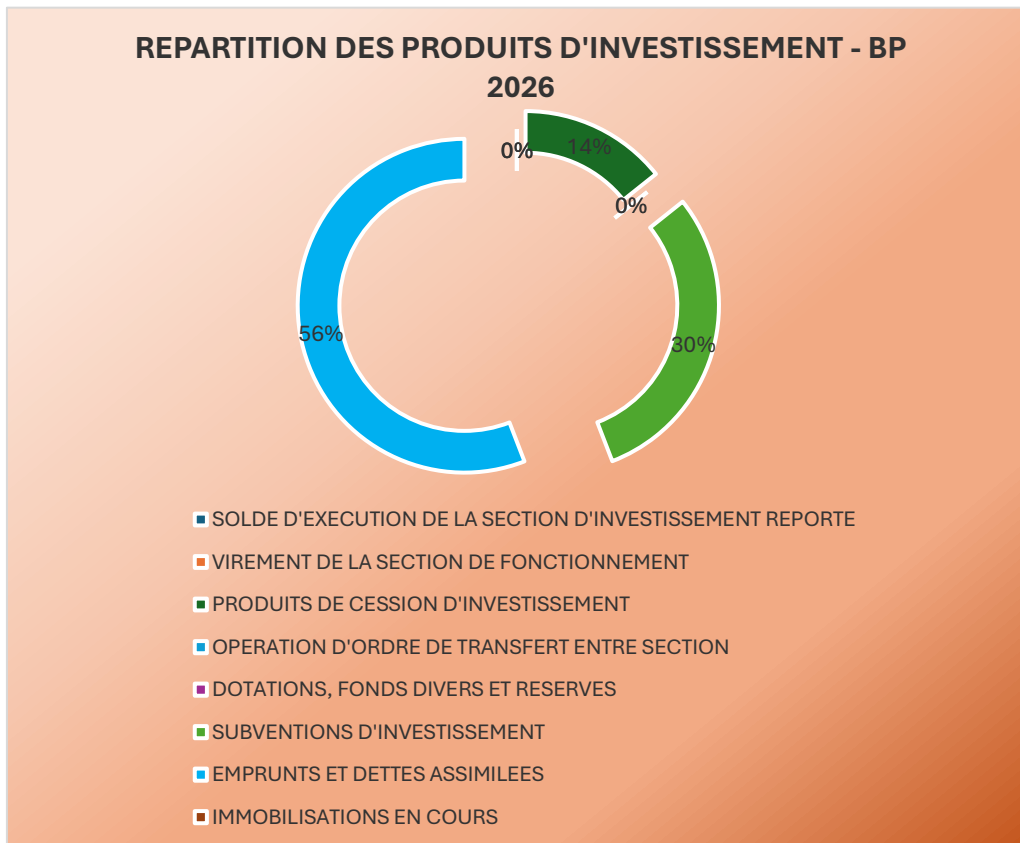


- Passage au LED - Mairie
- Matériels informatiques (serveurs, ordinateurs, écrans, claviers, souris, HP etc...)

Le montant inscrit sur ce chapitre représente 82.01% du budget total des dépenses d'investissement.

b. Investissement – Recettes

SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)			
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €	0%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0%
024	PRODUITS DE CESSION D'INVESTISSEMENT	128 000,00 €	14%
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00 €	0%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	267 000,00 €	30%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	500 000,00 €	56%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0%
TOTAL SECTION IMMOBILISATION		895 000,00 €	100%



Le chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté :

Le Compte Financier Unique (CFU) n'a pas encore pu être établi en raison d'un blocage technique sur le portail de la DGFIP.

À ce jour, aucune estimation du résultat de la section d'investissement mobilisable n'a été établie.

Le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :

Ce chapitre doit être égal au chapitre 023 de la section dépenses de fonctionnement.

À ce jour, aucune estimation de la part d'excédent de fonctionnement mobilisable pour le financement des investissements (capacité d'autofinancement) ne peut être arrêtée.

En effet, le Compte Financier Unique (CFU) n'a pas encore pu être établi en raison d'un blocage technique sur le portail de la DGFIP.



Le chapitre 024 – Produits de cession d'investissement :

Ce chapitre est principalement constitué de la vente des immobilisations de la collectivité (terrains, bâtiments, matériels, équipements, etc.), c'est-à-dire des biens inscrits à l'actif du patrimoine.

Il retrace les recettes issues de la cession de ces biens, qu'il s'agisse de biens mobiliers ou immobiliers. Ces produits de cession constituent des recettes d'investissement et peuvent être utilisés pour financer de nouvelles dépenses d'équipement.

Les produits de cession d'investissement s'élèvent à un montant de **128 000 €**.

Ce chapitre représente **14 %** du budget total des recettes d'investissement.

Le chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section :

Ce chapitre doit être égal au chapitre 042 de la section dépenses de fonctionnement.

Ce chapitre comprend des mouvements d'ordre relatifs aux dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, dont le montant définitif sera arrêté lors de l'établissement du Compte Financier Unique (CFU).

Le chapitre 10 – Dotations / fonds divers et réserves :

Ce chapitre est principalement constitué de :

- Le compte 10222 (FCTVA)
- Le compte 10226 (taxe d'aménagement)
- Le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés sur le **chapitre 021**)

À ce jour, aucune estimation précise n'a encore été arrêtée pour ces recettes.

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement à percevoir s'élèvent à **267 000€**.

Ce chapitre représente **30%** du total des recettes d'investissement.

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :

Ce chapitre est constitué d'un emprunt d'équilibre à hauteur de **500 000.00 €** représentant **56 %** du budget total des recettes d'investissement.

